GRAND SALOIR SAINT NICOLAS
Société par actions simplifiée
au capital de 441.425 euros
Siège social : Le Bignon
BEDEE (Ille et Vilaine)
709 200 133 RCS RENNES

- 3 FEV. 2004
Le
Dépôt N° L0408642

70813

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 24 NOVEMBRE 2003

La soussignée :

- La société CA LOG, société par actions simplifiée au capital de 7.000.000 d'Euros, dont le siège social est situé : 8 rue de l'Industrie ZI de Courcelles - 95310 ST OUEN L'AUMONE,

Représentée par Monsieur Antoine d'ESPOUS agissant en qualité de Président,

Conformément à l'article 19 des Statuts, prend les décisions suivantes :

RESOLUTION UNIQUE

L'associée unique, après avoir constaté qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la cinquième résolution de la décision collective des associés du 27 juin 2003, erreur concernant la valorisation de la participation de la société GESTEUROPE dans la société GRAND SALOIR SAINT NICOLAS inscrite pour 13.317.641 € au lieu de 13.532.641 €, décide de corriger la somme qui doit être imputée sur la prime de fusion au titre de la réduction de capital décidée sous la cinquième résolution, et ce, de la façon suivante :

- La différence entre la valeur nominale des 9.309 actions annulées et leur valeur d'apport à la société GRAND SALOIR SAINT NICOLAS, soit 13.299.916 € (13.532.641 € - 232.725 €), est imputée sur la prime de fusion constatée lors de la décision collective des associés en date du 27 juin 2003, laquelle est en réalité ramenée à 38.402 €.

Fait à BEDEE,
Le 24 novembre 2003

Monsieur Antoine d'ESPOUS, Président

Enregistré à : CDI RECETTE DE MONTFORT
Le 22/01/2004 Bordereau n°2004/34 Case n°3 Ext 71
Enregistrement : 75 € Pénalités : 9 €
Timbre : 30 € Pénalités : 2 €
Total liquidé : cent seize euros
Montant reçu : cent quinze euros
L'Agente

Murielle SCHOTT
Agent des Impôts